



PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fiche départementale - Ain (01)

Les ICPE du département

- 17 sites Seveso (8 Seveso seuil bas, 9 Seveso seuil haut)
- 69 installations relevant de la directive IED
- 2 mines
- 54 carrières
- 926 km de canalisations de transport dont 588 km de canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2023 de l'inspection

Bilan des contrôles

- 339 inspections de sites industriels
- 38 contrôles inopinés de sites industriels
- 13 inspections d'appareils à pression
- 7 inspections de canalisations
- 40 mises en demeure
- 3 astreintes financières

Bilan de l'instruction

- 7 décisions sur des dossiers soumis à autorisation
- 16 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement

La protection des riverains

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

- 5 PPRT en vigueur,
- 2,4 M€ engagés par l'Etat pour le plan d'action dont 953 K€ déjà payés,
- 15 logements diagnostiqués pour des travaux de renforcement du bâti,
- 4 logements acquis par expropriation (100 %),
- 3 logements et 2 biens d'activités restant à acquérir par procédure de délaissement,
- Co-Financement de travaux pour diminuer le nombres de biens impactés (507 k€ de part État).

Focus : Industrie verte : Maxibrome, procédé unique au monde de TREDI pour la régénération du brome

Le 8 juin 2023, « Maxibrome », un procédé innovant de régénération du brome, a été inauguré sur le site TREDI au sein du Parc industriel de la plaine de l'Ain à Saint-Vulbas, en présence du sous-Préfet de Belley, du directeur général du groupe industriel SÉCHÉ, d'élus locaux et d'acteurs économiques. La DREAL y était représentée par le chef de l'UD de l'Ain et l'inspectrice de l'établissement.

TREDI est une société de traitement des déchets industriels dangereux, qui exploite sur le site de St Vulbas 3 fours d'incinération.

Le projet Maxibrome consiste à étendre de 70 % la capacité du four statique qui traite des déchets de saumures bromées afin de récupérer jusqu'à 99% du brome contenu dans ces déchets considérés comme dangereux et qui étaient auparavant éliminés par incinération.

Ces déchets sont ainsi transformés en brome directement réutilisable par l'industrie chimique ou pharmaceutique.

Le rôle de la DREAL

L'UD de l'Ain a instruit ce dossier de demande d'extension en s'attachant à concilier la prise en compte des enjeux environnementaux et les contraintes de délais des opérateurs économiques.

L'instruction administrative et technique menée par la DREAL a permis à l'administration de s'assurer que ce projet, autorisé en mars 2023, n'augmente pas les risques de manière significative de cet établissement déjà classé SEVESO Seuil Haut.

Par ailleurs, l'augmentation de la capacité du four s'est accompagnée d'une diminution de sa consommation énergétique et d'une diminution des valeurs limites de rejet autorisées.



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Économie circulaire, décarbonation et souveraineté industrielle

Le brome est une ressource naturelle rare, issue majoritairement de procédés d'extraction à partir d'eau de mer ou de lacs salés, le plus souvent de la région de la mer Morte.

Le procédé de régénération du brome à partir de déchets développé par TREDI permet :

- d'éviter la consommation de ressource naturelle rare,
- de réduire la consommation d'eau de la production de brome (Maxibrome consomme en moyenne jusqu'à 3 000 fois moins d'eau que la production de brome vierge),
- de participer à la décarbonation de cette industrie puisque la production de brome régénéré à partir de déchets génère en moyenne 20 fois moins de CO₂ que l'extraction de brome vierge.

Ce savoir-faire unique en Europe permet à TREDI Saint-Vulbas de couvrir près d'un tiers de la demande nationale de brome participant ainsi à la souveraineté économique de la France.



Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,

Avril 2024

Ce document est téléchargeable sur : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr